

LILLE le 16 Décembre 2025

FACE AUX COUPS BAS ET AUX MENSONGES ÉLARGISONS LA MOBILISATION !

Incapable de répondre aux légitimes revendications des agents SEG en lutte depuis le 3 novembre, la direction de l'Inrapôle NPDC, aux ordres de celle de la SA RESEAU, se croyait au dessus des textes en vigueurs et modifiait unilatéralement les horaires de travail de son personnel, entravant, de fait, le droit de grève des agents massivement mobilisés.

LA JUSTICE DONNE RAISON À LA CGT ET CONDAMNE L'INRAPOLE NPDC POUR ENTRAVE AU DROIT DE GRÈVE !

La CGT via son secteur fédéral, après une mise en demeure pour faire cesser cette entorse à la réglementation et faire rétablir les cheminots dans leur droits (à laquelle cette direction n'avait même pas pris la peine d'y répondre), a entamer une démarche juridique.

La direction de l'établissement présageant certainement d'une condamnation (même si elle a véhiculé de fausses rumeurs via certains dirigeants d'UTM) prenait la décision de revenir aux horaires de travail habituels, l'annonçant aux agents le jour de la table ronde et étonnamment la veille de l'audience en référendum...

Cette petite magouille temporelle, n'aura pas de conséquences sur le fond du sujet, et comme l'écrivait la CGT, le jugement rendu confirme l'entrave au droit de grève caractérisé par l'agissement de cette direction d'établissement.

Cette dernière est donc condamnée et c'est un nouveau point d'étape victorieux dans ce conflit exemplaire.

Néanmoins, les coups bas de cette direction ainsi que les mensonges véhiculés par celle de la SA RESEAU ou encore le silence des autres établissements équipement, sont symboliques d'une déconnexion avec les attentes légitimes des agents et de leur encadrement quelle que soit la spécialité (SE, SM, VOIE, Caténaires, Télécoms, CREQ, ...).

Pour voir aboutir nos revendications, nous devons amplifier encore plus la mobilisation et l'élargir aux autres métiers de la spécialité équipement sur l'ensemble des établissement du Nord Pas de Calais à savoir l'INE et l'INFP NPDC mais aussi l'ESTI NEN et l'EIL NEN !



Les directions tant locales que nationale ne sont pas sereines et il faut enfoncer le clou pour voir aboutir nos revendications légitimes.

La Direction de la SA RESEAU a les cartes en main et sait ce qu'elle doit faire pour que cesse le conflit :

RÉPONDRE FAVORABLEMENT AUX REVENDICATIONS DES AGENTS EQUIPEMENT !!!

AVEC LA CGT REVENDIQUONS ET GAGNONS

- ◆ La reconnaissance de la technicité des métiers de l'Équipement et création d'une prime de base garantie pour les cheminots au statut et contractuels, liquidable, en y intégrant la prime de travail majorée et les primes et indemnités liées aux sujétions métiers
- ◆ La couverture de tous les postes vacants et véritable plan de réinternalisation des missions
- ◆ L'accélération du passage à la classe 4 au bout de 7 ans maximum
- ◆ La revalorisation des indemnités d'astreinte (taux A/B et le RS)
- ◆ La reconnaissance de la pénibilité avérée pour tous les agents assurant l'astreinte, y compris les dirigeants d'astreinte, surveillants travaux et agents télécoms
- ◆ L'arrêt immédiat du projet AGUR et le renforcement des effectifs actuels de GU/RH dans tous les établissements ainsi que l'arrêt de tous les projets de fusions d'équipes prévues en 2026.

CTS EQUIPEMENT



**2 PRÉAVIS DE GRÈVE POUR EXPRIMER VOTRE COLÈRE
ET L'ENVIE D'ÊTRE ENFIN ENTENDUS**

- Préavis régional de grève de 59 minutes en fin de service à partir du 03 novembre 2025 jusqu'au 05 janvier 2026 couvrant l'ensemble des agents y compris l'encadrement ainsi que ceux assurant l'astreinte de l'INFRAPOLE NPDC et de l'INFRAPOLE NORD EUROPEEN ainsi que ceux appelés à les remplacer.

- Préavis national de grève illimitée de 59 minutes en fin de service à compter du 22/12/2025 à 00h00 couvrant l'ensemble des agents y compris l'encadrement ainsi que ceux assurant l'astreinte de tous les établissements équipement (INE, EIL NEN, ESTI NEN, INFP NPDC) ainsi que ceux appelés à les remplacer.